Crépol : hommage à Thomas et Nicolas interdits ! Les racailles font la loi

écrit par Blanche Deneuve | 28 novembre 2024

Un rassemblement à Romans-sur-Isère, dans le sud-est de la France, lors d'une « Marche Blanche » pour rendre hommage à Thomas, adolescent décédé le 19 novembre 2023 à Crépol après avoir été blessé au couteau lors d'un bal de village. Le 22 novembre 2023. (Photo d'illustration) - OLIVIER CHASSIGNOLE / AFP

Un rassemblement à Romans-sur-Isère, dans le sud-est de la France, lors d'une « Marche Blanche » pour rendre hommage à Thomas, adolescent décédé le 19 novembre 2023 à Crépol après avoir été blessé au couteau lors d'un bal de village. Le 22 novembre 2023. (Photo d'illustration) - OLIVIER CHASSIGNOLE / AFP

Des rassemblements en hommage au jeune Thomas tué à Crépol interdits dans quatre communes de la Drôme

Par Robin Lefebvre

26 novembre 2024 18:15 Mis à jour: 26 novembre 2024 18:15

Ce lundi 25 novembre, la préfecture de la Drôme a décidé d'interdire plusieurs rassemblements en hommage à Thomas prévus le week-end prochain dans la région, craignant des débordements.

Des rassemblements pour rendre hommage à Thomas prévus le 30 novembre dans les communes de Romans-sur-Isère, de Bourg-de-Péage, de Crépol et de Valence, ont été interdis par la préfecture de la Drôme ce lundi 25 novembre. Cette dernière a justifié sa décision par la crainte de « troubles à l'ordre public », relaie *Le Figaro*. Aucune manifestation organisée de 8h samedi à 20h dimanche dans ces quatre villes ne sera autorisée.

Un groupuscule d'ultradroite baptisé « Justice pour les

nôtres » avait appelé à se réunir le 19 novembre à Romans-sur-Isère, soit un an jour pour jour après le meurtre de Thomas, à Crépol, en marge d'un bal de village. L'organisation avait repoussé son appel au 30 novembre prochain suite à des protestations émanant du cercle proche du jeune homme.

Depuis des jours dans le secteur de Romans-sur-Isère, des militants du groupe distribuaient des tracts pour appeler à se réunir en mémoire de Thomas et de Nicolas Dumas, un jeune homme tué début novembre, également joueur du même club de rugby que Thomas. Pour éviter « des troubles importants et des affrontements idéologiques », la préfecture a donc décidé d'interdire les rassemblements.

« Une voix citoyenne légitime qu'on tente de faire taire »

Une décision qui a fortement déplu à « Justice pour les nôtres », qui a déposé un référé liberté pour contester cet arrêté et obtenir la levée de cette interdiction, estimant que cela « cède une fois de plus aux menaces de groupes violents et à la pression de l'extrême-gauche, plutôt que de garantir les libertés fondamentales, dont le droit de manifester ».

« Nous refusons d'être assimilés à des mouvements marginaux ou violents. Nous ne laisserons pas cette décision arbitraire empêcher les Français de se faire entendre », s'est encore défendu le groupe dans son communiqué.

 C'est aux autorités d'assurer notre droit d'expression : pas à l'ultragauche (dont la manif est aussi interdite).

Céder à ses injonctions, c'est censurer une de nos libertés, notre peine et notre colère légitime.

Nous allons déposer un référé-liberté. Restez connectés.

pic.twitter.com/cgKfW0coc5

— Raphaël Ayma (@raphael_ayma) November 25, 2024

https://www.bfmtv.com/police-justice/mort-de-thomas-a-crepol-les-rassemblements-interdits-ce-week-end-dans-quatre-communes-de-la-drome_AD-202411250736.html